

Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2016 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORQUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, GILLET Pierrick, Mme Linda GUENROC, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Laurent PROVOST, Mme Chantal CREPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absent excusé : M. Elie SALMON,

Absent : M. René GOURGA

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;

Présents : 17 ;

Votants : 17

Date de convocation 30/08/2016

Secrétaire : Mme Fabienne DEMAY

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Fabienne DEMAY en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 11 juillet 2016

1. Ecole publique : Location d'un bâtiment modulaire
2. Finances : Recette des amendes de police pour l'aménagement du centre bourg
3. Finances : Demande de remboursement d'un acompte sur location de la salle des fêtes
4. Finances : Indemnités de gardiennage de l'église
5. Concours des maisons fleuries : Détermination des prix
6. Restaurant scolaire : Avenant n° 3 règlement intérieur
7. Garderie municipale : Avenant n° 2 règlement intérieur
8. Logement locatif « 7 Rue des Mégalithes » : Montant du loyer mensuel
9. Assainissement : Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
10. Environnement : Avis sur la demande présentée par l'EARL DE LA CROIX JOUBAU
11. Communauté de communes Saint-Méen Montauban : Rapport d'activité 2015
12. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
13. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 11 juillet 2016

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ecole publique : Location d'une classe mobile (DEL 2016-71)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du 20/06/2016 il a été décidé de reporter le projet d'aménagement de la classe mobile à l'école publique :

- dans l'attente de la décision finale de l'Inspection Académique, sur le maintien de la 8^e classe ouverte à la rentrée dernière,
- dans l'attente des effectifs définitifs au moment de la rentrée scolaire de septembre 2016.

L'Inspection Académique a maintenue l'ouverture de la 8^e classe pour la rentrée 2016/2017 et les effectifs définitifs au jour de la rentrée sont de 164 élèves répartis dans 8 classes. La 8^{ème} classe étant installée provisoirement dans une salle un peu étroite, Mme GUIODO, Directrice de l'école publique avait sollicité la mise en place d'une classe mobile.

Monsieur le Maire rappelle le coût pour la mise en place d'une classe d'une superficie de 60m² et pour la location et précise que la demande de permis de construire a déjà été lancée afin de pourvoir rapidement au besoin de l'école.

Aménagement et mise en place de la classe :

- Forfait pour mise en place, transport, grutage installation électrique, sécurité incendie :

4 407.00€HT

- Forfait enlèvement : 2 647.00€HT

Soit un total : 7 054.00€HT soit **8 464.80€TTC**

Aménagements optionnels :

- 2 385.00€HT, soit **2 862.00€TTC** (Assise du bâtiment : Jupe périphérique pour fermer le vide sanitaire, Installation électrique (applique tableau+ commande pour éclairage centralisée et Mobilier (tableau triptyque).

Dépenses supplémentaires à prévoir : Mission de l'architecte pour dossier PC, mission de bureau de contrôle, réseau électrique jusqu'à la classe mobile, aménagement d'un chemin piétonnier et mise en place d'une clôture et d'un portail.

Location annuelle :

- Location de l'ensemble classe+passerelle+rampe d'accès+armoie électrique : 5 640.00€HT **soit 6 768.00€TTC**

Monsieur le Maire propose de valider la proposition faite par l'entreprise COUGNAUD de La Roche-sur-Yon pour l'aménagement d'une classe mobile d'une surface de 60m² pour un montant total de 9 439.00€HT SOIT 11 326.80€TTC (comprenant la mise en place de la classe et les aménagements optionnels) et pour une location annuelle de 5 640.00€HT SOIT 6 768.00€TTC. Les dépenses supplémentaires seront également à prévoir mais non chiffrées à ce jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité : (9 voix pour et 8 Abstentions)

DECIDE de louer une classe mobile d'une surface de 60m² auprès de l'entreprise COUGNAUD de La Roche-sur-Yon pour un montant total 9 439.00€HT soit 11 326.80€TTC (comprenant la mise en place de la classe et des aménagements optionnels) et la location sur 12 mois pour un montant de 5 640.00€HT SOIT 6 768.00€TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision

Recette des amendes de police pour l'aménagement du centre bourg (DEL 2016-72)

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un ordre du jour ultérieur

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter ce point à un ordre du jour ultérieur.

Demande de remboursement d'un acompte sur location de la salle des fêtes (DEL 2016-73)

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une réservation de salle communale, un acompte sur le montant de la location est demandé au moment de la signature de la convention. Un particulier a réservé la petite salle des fêtes de Médréac et a versé un acompte de 92.00€. Pour raisons personnelles, la demande de location a été annulée, le locataire demande donc le remboursement de l'acompte.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette demande

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder le remboursement de l'acompte d'un montant de 92.00€

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision et de faire procéder au remboursement de l'acompte.

Indemnités de gardiennage de l'église année 2016 (DEL 2016-74)

Monsieur le Maire rappelle que l'église étant un bâtiment communal, son gardiennage est placé sous la responsabilité du Maire. Monsieur Yvon Guesdon, demeurant Rue de la Libération à Médréac est officiellement nommé gardien de l'église communale par arrêté municipal à compter du 1^{er} janvier 2012. Monsieur le Maire précise que ce service de gardiennage peut faire l'objet de la perception d'une indemnité dont le montant maximal est fixé annuellement par une circulaire du ministère de l'intérieur.

- 474,22 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte

-119, 55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces plafonds sont inchangés pour l'année 2016

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité versée en 2015 était de 380€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de gardiennage Mr Guesdon pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à Monsieur Yvon Guesdon une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 380 € au titre de l'année 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision et de faire procéder au versement de l'indemnité en fin d'année.

Concours des maisons fleuries : Détermination des prix (DEL 2016-75)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer les récompenses attribuées dans le cadre du concours des maisons fleuries 2016.

Les récompenses attribuées en 2015 étaient :

1^{er} prix : 30 € + une coupe

2^{ème} prix : 25 €

3^{ème} prix : 20 €

à partir du 4^{ème} prix : une plante

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les récompenses mentionnées ci-dessus dans le cadre de la remise des prix du concours des maisons fleuries 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'attribuer ces récompenses.

Restaurant scolaire : Avenant n° 3 règlement intérieur (DEL2016-76)

Monsieur le Maire précise que la commission restaurant scolaire propose de réactualiser le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Après lecture de l'avenant n° 3 du règlement du restaurant scolaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter l'avenant n°3 du règlement intérieur tel qu'il a été présenté,

Garderie municipale : Avenant n° 2 règlement intérieur (DEL 2016-77)

Monsieur le Maire précise que la commission scolaire propose de réactualiser le règlement intérieur de la garderie municipale.

Après lecture de l'avenant n° 2 du règlement de la garderie municipale, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur de la garderie municipale tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter l'avenant n°2 du règlement intérieur de la garderie municipale tel qu'il a été présenté,

Logement locatif « 7 Rue des Mégalithes » : Montant du loyer mensuel (DEL 2016-78)

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que le logement communal, d'une surface de 70m², situé « 7 Rue des Mégalithes » va se libérer le 18 novembre 2016. Le montant du loyer, fixé actuellement à 420.55€ charges comprises, semble un peu élevé par rapport aux prix actuellement pratiqués, Monsieur le Maire propose aux membres présents de réduire le montant du loyer mensuel qui sera appliqué à compter du 19 novembre 2016 et qui sera net de charges locatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE FIXER, à compter du 19 novembre 2016, le loyer mensuel du logement situé au « 7 rue des Mégalithes » à la somme de 399.00 € (trois cent quatre vingt dix neuf euros). Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Centre des Finances Publiques.

PRECISE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

AUTORISE M. le Maire à signer un bail de location pour le logement ci-dessus désigné.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (DEL 2016-79)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Code Général des Collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport, présenté par Mr Christophe ALLÉE, doit faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Médréac relatif à l'exercice 2015 ;

PRECISE que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Avis sur la demande présentée par l'EARL DE LA CROIX JOUBAU (DEL 2016-80)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine informant la commune de l'ouverture d'une consultation du public du 2 août 2016 au 1er septembre 2016 inclus, sur la demande présentée par l'EARL DE LA CROIX JOUBAU en vue d'exploiter un élevage avicole de 36 226 animaux équivalents au lieudit « La Croix Joubau » à la Chapelle Blanche.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à donner leur avis sur la demande d'enregistrement présentée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'exploitation d'un élevage avicole de 36 226 animaux équivalents au lieudit « La Croix Joubau » à la Chapelle Blanche.

Communauté de communes Saint-Méen Montauban : Rapport d'activité 2015 (DEL 2016-81)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la communauté de communes St Méen Montauban.

Ce document est public, il doit être diffusé le plus largement possible.

En retraçant les événements de l'année passée, le rapport d'activité est avant tout un document de communication, d'archives et de mémoire, permettant de faire le point sur la structure et ses engagements sur le territoire. Le rapport retrace ainsi les activités de la communauté de communes St Méen Montauban exercées durant l'année 2015. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires, les habitants et toute personne intéressée par les réalisations de la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir prendre acte de la communication donnée, au titre de l'année 2015, du rapport d'activités de la communauté de communes St Méen Montauban.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'activités 2015 de la communauté de communes St Méen Montauban.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2016-06)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Ordinateur + logiciels restaurant scolaire	POUZET	1635.60€	19/07/2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion 5 septembre 2016.

Questions diverses

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

Patricia DAUGAN fait part de la manifestation prévue le dimanche 18 septembre pour les 120 ans de la gare de Médréac

Hervé TOSTIVINT indique qu'il serait nécessaire de mettre en place une signalisation interdisant le stationnement sur le trottoir « Rue de la Gare » compte tenu du passage des véhicules hors gabarit qui ne peuvent circuler sous le pont de chemin de fer.

Magali ORINEL fait part de l'inauguration de l'espace de vie sociale de la CSF prévu le vendredi 9 septembre à 19h30.

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 10 octobre 2016

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.